

La formation 125 cm³



FAQ



Quel public est concerné ?

La formation est en faveur des conducteurs disposant du permis B depuis au moins 2 ans.

Quand puis-je suivre cette formation ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.

Quel est l'objectif de cette formation ?

L'objectif de la formation est de permettre au candidat d'avoir la capacité d'utiliser en toute sécurité des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5E (scooter à 3 roues).

Quel document me sera remis à la fin de cette formation ?

A la fin de la formation, une attestation de suivi de formation à la conduite des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5E vous sera remis par l'auto-école.
En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie restera acquise.

Le programme de la formation

Séquence 1



Module plateau

2 heures

Découvrir le véhicule et ses caractéristiques

Séquence 2



Module circulation

2 heures

Adapter la vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération)

Séquence 3



Module circulation

2 heures

Adapter la vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération)

Séquence 4

Module théorique

1 heure

Appréhender les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.

La formation sera dispensée sur une motocyclette légère par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1, en cours de validité.

Un équipement réglementaire est obligatoire : casque et gants homologués, chaussures montantes, blousons et pantalon long.